



ANALYSE PRELIMINAIRE SUR LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE »

Attention : ce document n'exprime pas une position politique de l'AREPO. Il s'agit simplement d'une première analyse technique des services de l'AREPO.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Giulia Scaglioni, **Chargée de mission** policyofficer@arepoquality.eu

Francesca Alampi, **Chargée de mission** info@arepoquality.eu

1. UN NOUVEAU CONTEXTE : LE PACT VERT EUROPÉEN

Le **11 décembre 2019**, la nouvelle présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a présenté le [Pact vert européen](#), la feuille de route de l'Europe pour une transition verte qui devrait contribuer à réduire les émissions, à créer des emplois et à ouvrir de nouvelles opportunités de manière équitable.

La [communication](#) détaille un ensemble complet et ambitieux de mesures touchant plusieurs domaines politiques, entre autres la politique alimentaire. À cet égard, le document attribue à la **stratégie « de la ferme à la table »** le défi de concevoir un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement.

Cette stratégie devrait « définir les mesures réglementaires et non réglementaires nécessaires pour créer des systèmes plus efficaces et plus respectueux du climat, qui fournissent des aliments sains tout en assurant une vie décente aux agriculteurs et aux pêcheurs de l'UE ». En particulier, la communication sur le "Green Deal" européen énonce l'ambition de « **faire des denrées alimentaires européennes [...] la norme mondiale en matière de durabilité** », en définissant les priorités suivantes concernant la stratégie « de la ferme à la table » :

- **Renforcer les efforts des agriculteurs et des pêcheurs européens pour lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et préserver la biodiversité**, grâce à la politique agricole commune et à la politique commune de la pêche ;
- Veiller à ce **qu'au moins 40 % du budget global de la politique agricole commune** et au moins **30 % du Fonds pour la pêche maritime** pour la période 2021 à 2027 **contribuent à l'action en faveur du climat** ;
- Veiller à ce que les **plans stratégiques nationaux** pour l'agriculture **reflètent pleinement l'ambition** du « Green Deal » et de la stratégie « de la ferme à la table » :
 - conduisant à l'utilisation de **pratiques durables** (agriculture de précision, biologique, agroécologie, agroforesterie) et à des normes plus strictes en matière de **bien-être animal** ;
 - reflétant un niveau d'ambition accru pour **réduire de manière significative l'utilisation et les risques liés aux pesticides chimiques**, ainsi que l'utilisation **d'engrais et d'antibiotiques** ;
- Contribuer à la réalisation d'une **économie circulaire** en réduisant l'impact environnemental des secteurs de la transformation alimentaire et de la vente au détail ;
- **Lutter contre la fraude alimentaire**, notamment en renforçant les capacités d'application et d'enquête au niveau de l'UE ;
- Stimuler une **consommation alimentaire durable et promouvoir une alimentation saine et abordable** pour tous :
 - aider les consommateurs à choisir des régimes alimentaires sains et durables et à réduire le gaspillage de nourriture ;
 - améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.

2. STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE »

FEUILLE DE ROUTE SUR LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE »

Le 17 février 2020, la Commission a publié la [feuille de route sur la stratégie « de la ferme à la table »](#). Il s'agit de la première étape vers l'adoption de la communication et du plan d'action de la Commission, prévues pour la fin mars 2020.

Objectif global de la stratégie : « *accélérer la transition vers un système alimentaire durable qui devrait avoir un impact environnemental neutre ou positif, qui soit capable de s'adapter au changement climatique et qui, dans le même temps, contribue à l'atténuation du changement climatique, assure la sécurité alimentaire et crée un environnement alimentaire qui fait des régimes alimentaires sains le choix facile des citoyens de l'UE* ».

Objectifs spécifiques :

- Assurer une **production primaire durable** ;
- Stimuler des **pratiques durables dans les domaines de la transformation alimentaire, de la vente au détail, de l'hôtellerie et des services de restauration** ;
- **Promouvoir une consommation alimentaire durable**, en facilitant le passage à des régimes alimentaires sains et durables ;
- **Réduire les pertes et le gaspillage** de denrées alimentaires.

Le **plan d'action** présentera un ensemble pertinent d'« actions visant à stimuler la production alimentaire durable et à créer de nouveaux modèles commerciaux pour que les producteurs de denrées alimentaires puissent prospérer dans un système alimentaire durable ».

PROJET DE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION SUR LA STRATÉGIE « DE LA FERME À LA TABLE »

A la fin du mois de janvier, la presse a divulgué le **projet de plan d'action** de la Commission européenne (CE) sur la stratégie « de la ferme à la table » concernant les **systèmes alimentaires durables**. Le document **ne représente pas la proposition officielle de la CE et peut encore être largement modifié** avant la publication officielle de la communication et du plan d'action de la Commission, prévue fin mars 2020.

Pour cette raison, ce document de l'AREPO ne peut être considéré comme une analyse finale. Au contraire, il s'agit d'une première analyse technique visant à lire les orientations de la CE sur la stratégie « de la ferme à la table » et à lancer un débat interne.

Le projet de plan d'action est structuré en deux parties. La première partie concerne les actions liées aux **objectifs spécifiques** de la stratégie, tandis que la seconde porte sur les **instruments de la stratégie**, à savoir sa gouvernance.

L'analyse qui suit se concentrera sur la première partie, en accordant une attention particulière aux questions liées à la mission et aux domaines de travail de l'AREPO. Pour une description complète des objectifs et des actions, consultez le projet de plan d'action.



1. RENDRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE PLUS DURABLE

Réduire la dépendance aux pesticides chimiques en diminuant à la fois l'utilisation et les risques

Définir une stratégie pour réduire la dépendance aux engrais et optimiser l'utilisation des nutriments

Faciliter l'enregistrement des variétés et l'accès au marché des semences traditionnelles et locales contribuant à la biodiversité agricole et à la résilience climatique

Réduire l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture

Améliorer le bien-être des animaux

Stimuler la production de matières premières pour aliments des animaux et de denrées alimentaires plus durables

Évaluer et réviser les normes de commercialisation afin d'éliminer les obstacles à la production de denrées alimentaires durables

Renforcer l'ambition des États membres en matière de production alimentaire durable dans les plans stratégiques nationaux de la PAC

Développer l'agriculture biologique en soutenant la transition et le maintien et en élaborant un nouveau plan d'action

Soutenir les producteurs primaires dans la transition ←

Dans le cadre de ces objectifs, le projet de plan d'action comprend une action concernant la révision du cadre législatif du système de qualité de l'UE << **pour renforcer le système des indications géographiques, en tant qu'élément clé du maintien d'une qualité et de normes alimentaires élevées et de la garantie que notre patrimoine culturel, gastronomique et local est préservé et certifié authentique dans le monde entier** >>.

En outre, plusieurs actions proposées dans le cadre de ces objectifs pourraient être intéressantes pour le secteur des IG :

- **Accorder des exemptions au titre du droit communautaire de la concurrence pour permettre aux acteurs d'un secteur de travailler ensemble** afin de promouvoir la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement ;
- **Soutenir la position des producteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire** en les sensibilisant aux avantages de la coopération entre producteurs (y compris les organisations de producteurs et les accords interprofessionnels) et en améliorant encore la transparence du marché dans la chaîne alimentaire par la collecte et la publication des données nécessaires pour améliorer les connaissances communes sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire, en particulier pour les produits plus durables ;
- **Renforcer les services de conseil** aux producteurs fournissant des avis technologiques et scientifiques indépendants sur la production durable ;
- **Assurer l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation** dans le cadre de l'Agenda Européen des Compétences et de l'Espace Européen de l'éducation.

Santé des plantes

Évaluer le rôle potentiel des nouvelles techniques génomiques

2. STIMULER DES PRATIQUES DURABLES DANS LES DOMAINES DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, DE LA VENTE AU DETAIL, DE L'HOTELLERIE ET DES SERVICES DE RESTAURATION

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Rechercher des engagements en faveur de **pratiques durables dans la transformation et la vente au détail des denrées alimentaires** en élaborant des principes européens pour une conduite responsable des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris des engagements en faveur de pratiques durables

Réduire le suremballage et améliorer la durabilité des emballages

3. PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DURABLE, EN FACILITANT LE PASSAGE A DES REGIMES ALIMENTAIRES SAINS ET DURABLES

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables ←

- **Harmoniser l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages** et étudier la possibilité de le rendre **obligatoire**
- Exiger **l'indication de l'origine** pour (certains) produits alimentaires
- Développer **un système d'information des consommateurs** (label européen, logo alimentaire durable unique et/ou normes de commercialisation) qui reflète l'empreinte environnementale et climatique des produits alimentaires, en intégrant les aspects économiques et sociaux, et indique l'origine de certains produits
- **Favoriser le développement de chaînes d'approvisionnement courtes** en vue de réduire l'impact du transport et d'améliorer le bien-être des animaux
- Envisager **différentes manières d'informer les consommateurs sur le bien-être des animaux** tout au long de la chaîne alimentaire, au-delà des exigences légales minimales
- Étudier la possibilité de fournir certaines **informations sur les denrées alimentaires par des moyens numériques** et, le cas échéant, assurer un suivi en adoptant les mesures pertinentes prévues dans le Règlement relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Élaborer des **lignes directrices européennes en matière d'alimentation durable** tenant compte à la fois des incidences sur l'environnement et de la qualité nutritionnelle, en se fondant sur une perspective de cycle de vie, afin de soutenir les décisions politiques de l'UE et la conception d'outils d'information et d'éducation efficaces

Promouvoir des régimes alimentaires sains et durables (y compris la consommation de fruits et légumes), en particulier dans les écoles, les hôpitaux et d'autres organismes publics, par exemple par des actions politiques ciblées visant à accroître la disponibilité et la consommation de fruits et légumes, la révision des programmes scolaires de l'UE et l'utilisation efficace des orientations de l'UE sur les marchés publics écologiques et sur les marchés publics d'aliments pour la santé

Coûts sanitaires et environnementaux des aliments : lancement d'un projet visant à quantifier en termes économiques les coûts environnementaux et sociétaux liés à la production et à la consommation des produits alimentaires les plus consommés sur le marché européen.

4. REDUIRE PERTE ET GASPILLAGE DE NOURRITURE

OBJECTIF SPECIFIQUE : **Mettre en œuvre le nouveau plan d'action de l'UE sur les pertes et les gaspillages alimentaires**

5. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ALIMENTAIRE ET REFORCER L'APPLICATION ET LES CONTROLES TOUT AU LONG DE LA CHAINE AGROALIMENTAIRE



OBJECTIF SPECIFIQUE : Mettre en œuvre le **plan d'action de l'UE sur la fraude alimentaire**

6. OBTENIR DES ENGAGEMENTS POUR ASSURER LA TRANSITION VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES AU NIVEAU MONDIAL

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Assurer l'**inclusion** de dispositions ambitieuses en matière d'alimentation durable **dans tous les accords bilatéraux pertinents de l'UE**

Renforcer la **coopération internationale** sur les politiques et les activités relatives aux systèmes alimentaires durables

PROCHAINES ÉTAPES

Le 17 février 2020, la Commission européenne a publié une consultation publique sur sa [feuille de route pour la stratégie « de la ferme à la table »](#), qui constitue la première étape vers l'adoption de la communication et du plan d'action de la Commission, dont la publication est prévue pour le 25 mars 2020. Une fois la communication et le plan d'action publiés, une deuxième série de consultations aura lieu.

La Commission européenne consultera toutes les parties prenantes concernées par la future stratégie « de la ferme à la table » afin de recueillir des informations pertinentes sur les défis rencontrés par les producteurs, les entreprises de transformation et de vente au détail et les citoyens. Les consultations viseront notamment à identifier les principales lacunes qui pourraient être comblées au niveau de l'Union européenne et à déterminer les domaines dans lesquels l'Union peut apporter une valeur ajoutée.

LIENS UTILES

Pact vert de l'UE : téléchargez la communication complète [ici](#). D'autres documents et explications sont disponibles [ici](#).

De la ferme à la table : [feuille de route de la stratégie « De la ferme à la table »](#)